

L'an DEUX MILLE SEIZE, le QUATORZE JUIN à 21 heures, le conseil municipal de Bajamont s'est réuni en session extraordinaire sous la présidence de Monsieur Patrick BUISSON, Maire.

Ordre du jour :

- ✓ **Délibération Agglomération d'Agen : convention financière de fonds de concours concernant les travaux d'installation de réseaux électriques**
- ✓ **Délibération : désignation des représentants au Syndicat Mixte d'Aménagement de la Masse et de la Laurendanne suite à sa transformation en syndicat mixte fermé « à la carte »**
- ✓ **Délibération : tarifs publics cantine**
- ✓ **Projet extension et rénovation du pôle enfance : choix des entreprises**
- ✓ **Questions d'actualité**

Etaient présents : Patrick BUISSON, Jean-Michel RENOU, Claude PRION, Marcelle MANEIN, André PUJOL, Jean-Claude PATINEC, Pascale TOUSSAINT, Patrick COUDERC, Delphine SCOPEL, Boris BRU, Aude MARCELLI, Jean-Pierre JOUVE, Caroline VIDAL, Paola CAMPOS

Excusée : Sandrine CURIE

Secrétaire de séance : Pascale TOUSSAINT

DÉLIBÉRATION AGGLOMÉRATION D'AGEN : CONVENTION FINANCIÈRE DE FONDS DE CONCOURS CONCERNANT LES TRAVAUX D'INSTALLATION DE RÉSEAUX ÉLECTRIQUES

Monsieur le Maire rappelle que des travaux d'installation d'éclairage public ont été réalisés par l'Agglomération d'Agen sur la voie communale n°2.

Il convient d'acter la convention avec l'AA et de verser le fonds de concours.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- ✓ D'accepter le versement du fonds de concours à hauteur de 2 961,68 € HT,
- ✓ De donner tout pouvoir à Monsieur le Maire pour entreprendre les démarches liées à cette affaire,
- ✓ De donner tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document se rapportant à ces dossiers.

DÉLIBÉRATION : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS AU SYNDICAT MIXTE D'AMÉNAGEMENT DE LA MASSE ET DE LA LAURENDANNE SUITE À SA TRANSFORMATION EN SYNDICAT MIXTE FERMÉ « À LA CARTE »

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération en date du 26 janvier 2016, le conseil municipal a délibéré favorablement sur la modification des statuts du Syndicat Mixte d'Aménagement de la Masse et de la Laurendanne en syndicat mixte fermé « à la carte ».

Pour mémoire, cette modification était rendue nécessaire afin de clarifier la situation juridique entre l'Agglomération d'Agen, le Syndicat et ses communes membres mais également se

conformer au contenu de la loi Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI).

L'objet du syndicat s'articulera autour de deux axes : les missions communes et les missions optionnelles liées au bassin versant.

Conformément aux statuts adoptés le 22 mars 2016 par le syndicat, la commune doit désigner de nouveaux représentants au comité syndical restreint missions optionnelles.

Après débats, à l'unanimité, le conseil municipal décide la désignation des représentants suivants :

2 titulaires : Patrick BUISSON et André PUJOL

1 suppléant : Boris BRU.

DÉLIBÉRATION : TARIFS PUBLICS CANTINE

La commission Finances propose de maintenir la tarification des repas de cantine votée en août 2015.

Les tarifs proposés se décomposent comme suit :

Enfant crèche	Enfant école commune QF<500€	Enfant école commune 500€<QF<900€	Enfant école commune QF>900€	Enfant école commune Pas de QF	Enfant école hors commune	Enfant CLSH	Ados chantier jeunes	Adulte encadrant	Adulte non encadrant
2,04 €	2,35 €	2,55 €	2,95 €	2,95 €	3,37 €	2,62 €	2,60 €	3,76 €	4,95 €

Après débat, à l'unanimité, le conseil municipal valide ces tarifs applicables à compter du 1^{er} septembre 2016.

PROJET EXTENSION ET RÉNOVATION DU PÔLE ENFANCE : CHOIX DES ENTREPRISES

Monsieur le Maire présente les conclusions rendues, après étude des différentes offres, par le cabinet François de LA SERRE.

Après débats, le conseil municipal valide le choix du maître d'ouvrage et mandate Monsieur le Maire pour informer l'ensemble des entreprises postulantes de la décision.

Le coût total des travaux pour l'ensemble des 16 lots s'élève à 653 938,04 € HT.

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL

Le prochain conseil municipal est fixé au mardi 28 juin 2016 à 20h30.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 22h45.

Le Maire,

Patrick BUISSON

Les conseillers municipaux présents,

Jean-Michel RENOU

Claude PRION

Marcelle MANEIN

André PUJOL

Jean-Claude PATINEC

Pascale TOUSSAINT

Patrick COUDERC

Delphine SCOPEL

Boris BRU

Aude MARCELLI

Jean-Pierre JOUVE

Caroline VIDAL

Paola CAMPOS